



Collège privé Bobée – Enseignement Catholique –
29 rue Bellanger 76190 YVETOT

Tél : 02-35-56-96-07 _ Fax : 02-35-56-46-88 _ Courriel : ce.0761338s@ac-rouen.fr

Site internet : <https://www.collegeprivebobee.fr>

Lettre aux parents n°1 - Rentrée 2020 /2021

Chers Parents,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous par le biais de ce courrier afin de vous donner les informations utiles pour bien démarrer la prochaine rentrée scolaire.

L'espérance, l'exigence, les projets menés au collège permettront d'amener nos élèves à donner le meilleur d'eux même, à croître, en leur donnant une reconnaissance mettant en valeur leurs capacités et leurs talents.

Je vous rappelle que la rentrée des élèves a été fixée au **Mardi 1^{er} septembre 2020**, en fonction des horaires indiqués dans le tableau ci-dessous.

Vous recevrez pendant l'année scolaire six autres lettres d'informations. Elles vous seront uniquement adressées de manière dématérialisée via le site **Ecoledirecte** (*Ce site remplacera dès la rentrée celui de Scolinfo*). Afin de les consulter, vous recevrez un code en début d'année scolaire.

Ce site vous permettra également de suivre les résultats de votre enfant et d'avoir diverses informations inhérentes à la scolarité et au suivi de votre enfant.

Rentrée scolaire : Mardi 01 septembre 2020	
Classes de 6ième	Rassemblement dans la cours à 08h45
	Accueil des élèves par l'équipe de direction et les professeurs principaux
	Les cours débuteront dans l'après-midi en fonction des emplois du temps
	Les élèves de 6e seront les seuls à pouvoir se restaurer le midi au self du collège
Classes de 5ième, 4ième, 3ième	Pas d'accueil le matin. Rassemblement dans la cours à 13h15
	Accueil des élèves par l'équipe de direction et les professeurs principaux
	Ce jour, le service de restauration du midi ne sera pas possible pour les élèves de 5e, 4e, 3e.
Fin de la journée à 16h30	
Fournitures minimum à apporter le jour de la rentrée :	
Trousse, quelques copies, cahier de brouillon, les enveloppes timbrées, les timbres (voir le paragraphe "enveloppe et timbre" de ce courrier), la photo d'identité	

MESSAGE IMPORTANT

COVID-19

Important (parents et enfants) : vous devrez tous porter un masque le jour de la rentrée scolaire dès votre entrée dans l'enceinte du collège.

MESSAGE IMPORTANT

COVID-19

-Prise systématique de la température des enfants avant de venir au collège :

Les parents doivent impérativement et sans tergiversation avec A19 prendre la température de ce dernier, quotidiennement et avant qu'il vienne au collège. Si sa température dépasse 37.8 alors l'enfant ne doit absolument pas venir au collège.

-Masque :

Les élèves devront avoir leur masque dès le matin avant d'entrer dans le collège.

L'élève devra toujours porter son masque en tout lieu de l'établissement.

L'établissement ne fournira pas de masque. C'est la famille qui est chargée de fournir deux masques par jour à son enfant (masques jetables ou masques lavables)

Toutefois, la classe sera le seul lieu où votre enfant pourrait retirer son masque lorsqu'il sera assis à sa place car la distanciation pourrait être garantie (en attente du nouveau protocole pour la rentrée). Pour le moment, ce port du masque reste fortement recommandé en classe. (Cette recommandation s'appuie sur le protocole officiel du ministère de juin 2020). Toutefois, il peut être évolutif. Nous vous tiendrons informé de toutes modifications possibles (assouplissement ou durcissement du protocole).

Les élèves devront le porter en classe lors des intercours et dans tous les autres lieux du collège (dans la cour, ...)



➔ PASTORALE :

La Messe de rentrée des 3 établissements Catholiques d'Yvetot et de notre Paroisse aura lieu le **dimanche 20 septembre** à l'Eglise d'Yvetot.

Si votre enfant désire faire sa **Profession de Foi**, une première réunion à l'attention des parents aura lieu à la salle de la Source (située à côté de notre collège, rue Thiers) le **mercredi 30 septembre à 20h30**. Les autres dates de rencontre et de préparation vous seront communiquées dans la lettre aux parents n°2 mi-septembre.

Une sortie Pastorale est déjà prévue pour les élèves qui désirent faire leur Profession de Foi, du **mardi 06 octobre (départ à 08h00) au mercredi 07 octobre** (horaires d'arrivée en soirée) au **Mont Saint-Michel** avec une traversée de la baie et logement en auberge.

Si votre enfant est inscrit en classe de troisième au collège Bobée à la rentrée, il lui sera proposé de se préparer à recevoir le sacrement de **Confirmation**. Avec le **Baptême et l'Eucharistie**, la Confirmation fait partie de trois sacrements de l'initiation Chrétienne, sacrements qui font de nous des Chrétiens confirmés. Une réunion à l'attention des élèves qui se préparent au Sacrement de Confirmation est prévue à la salle de la Source, Yvetot. Cette date sera communiquée à la rentrée, à votre enfant.

Les diverses dates vous seront communiquées par le biais du carnet de correspondances. S'il est bien évident que la décision de faire sa Confirmation relève de la liberté du jeune ; il est sans doute bon d'en parler avec lui afin de l'aider à choisir. Nous comptons sur votre soutien et vous assurons de notre Prière.

Le mail de Mme BERLAND Véronique, adjointe en Pastorale du collège, est le :

pastorale.bobee.yvetot@gmail.com

➔ HORAIRES DE L'ETABLISSEMENT :

Les cours ont lieu chaque jour de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30. Le mercredi, les 6^{èmes} et 5^{èmes} à projet européen et à option football ainsi que l'ensemble des classes de 4^{èmes} et 3^{èmes} ont cours de 8h à 12h.

Des études sont prévues en cas de temps libre dans la journée, **aucune autorisation de sortie ne sera donc accordée en cours de journée sauf pour raison médicale.**

➔ ENTREES – SORTIES DE L'ETABLISSEMENT :



Les entrées et les sorties de l'établissement s'effectuent pour tous les élèves, 8 rue Thiers (sauf si Protocole à prendre en compte, pour gérer les flux d'entrées et de sorties des élèves pour lutter contre la crise sanitaire du COVID-19). L'entrée rue Bellanger est uniquement réservée aux parents, professeurs et aux quelques élèves munis de cyclomoteurs qui pourront sous leur entière responsabilité, garer leur véhicule dans le parking situé en face du collège.

Les élèves qui par nécessité doivent sortir rue Bellanger, devront, obligatoirement demander un accord à la direction du collège (via un mot de la famille à l'attention de la direction par le biais du carnet de correspondances)

➔ ETUDE DU SOIR :

Les élèves peuvent être pris en charge de 16h30 à 18h. Sorties possibles à 17h30 ou 18h. Tout autre horaire ne peut être qu'exception et accepté pour des raisons de transport. L'heure exacte de sortie de l'étude doit être indiquée par les parents sur le bulletin d'inscription. **Il est encore possible de s'inscrire en remplissant dès la rentrée un bulletin (il sera remis à l'élève lors de l'études du soir). L'étude commence dès le premier soir.**

➔ CORRESPONDANCE AVEC LA FAMILLE :

Des lettres semblables à celle-ci seront diffusées régulièrement via le site de **Ecoledirecte**. Elles seront le lien nécessaire entre les familles et le collège et vous apporteront tous les renseignements indispensables. L'autre moyen de communiquer est le ***carnet de correspondances***. Il doit toujours être en possession des élèves. Sur ce carnet figurent les règles de vie du collège qui rappellent à chacun ses droits mais aussi ses devoirs. Nous attacherons la plus grande importance au respect de ces règles. Vous trouverez aussi des billets d'absence, de retard, des dispenses d'EPS, les sanctions disciplinaires et des pages réservées pour la correspondance entre le collège et la famille.

Un code vous sera remis au début d'année, il vous permettra de consulter le site Ecoledirecte pour connaître les résultats scolaires, le cahier de texte numérique, les lettres d'informations, les repas pris au self, ...

RAPPEL : Toute absence doit être signalée le jour même, dès le matin, si possible avant 9h. A son retour, l'élève devra présenter un justificatif ou un certificat médical si l'absence dépasse deux jours.

➔ TELEPHONE :

Les téléphones portables **éteints** sont tolérés au fond du cartable de l'élève. **Ils doivent impérativement rester rangés dans le cartable de l'élève, ils ne peuvent pas être utilisés** (ni pour téléphoner, ni pour recevoir ou envoyer des SMS, ni pour des jeux, ni pour faire des photos ...). Le téléphone du collège est mis gratuitement à la disposition des élèves, si nécessaire. Il est donc indispensable de s'interroger sur l'utilité d'un portable au collège sachant que de nombreux et parfois sérieux problèmes en découlent.

En cas d'utilisation dans l'enceinte du collège, le téléphone sera remis au Chef d'Etablissement et seule la famille pourra venir le récupérer.

De plus, l'élève aura une retenue et en fonction de l'événement, un conseil d'éducation ou de discipline.

➔ ASSURANCE SCOLAIRE :

Un contrat groupe "individuelle accident" est souscrit par le collège pour tous les élèves. Il n'a pas pour objectif de répondre à tous les besoins mais il permet au collège d'être en règle pour toutes les activités scolaires, voyages à l'étranger compris. Il vous laisse toute liberté de souscrire en complément et si tel est votre choix, une autre assurance scolaire. **L'assurance responsabilité civile de la famille est obligatoire.**

ATTENTION : le collège ne peut être responsable des objets ou vêtements, abimés ou disparus.

Cette année encore, trop d'objets ou vêtements considérés comme disparus ou volés sont en réalité oubliés, perdus et ne sont jamais réclamés. Il est recommandé de marquer les vêtements en particulier ceux de sports.

➔ MANUELS SCOLAIRES :

Les manuels scolaires sont prêtés par le collège.

Une fiche intitulée « MANUELS SCOLAIRES COLLEGE 2020/2021 » sera remise aux élèves le jour de la rentrée. Elle sera à compléter par la famille et accompagnée d'un chèque de caution d'un montant de 100.00 € (A l'ordre de O.G.E.C collège BOBEE – le chèque n'est pas encaissé – il sera restitué en fin d'année scolaire au retour des livres s'ils sont en bon état).

➔ DEMANDES DE BOURSES :

Les demandes de bourses (et d'aide à la restauration scolaire) pour l'année scolaire 2020/2021 devront être effectuées, dans la semaine du lundi 07 septembre 2020. Les informations inhérentes à cette demande vous seront communiquées dans la semaine de la rentrée. Attention, le délai de retour des demandes sera très court.

➔ RESTAURATION SCOLAIRE ET CONTRIBUTION FAMILIALE :

Sont considérés comme demi-pensionnaires les élèves qui prennent leur repas toute la semaine.

Il est toutefois possible d'accepter comme demi-pensionnaires des élèves qui ne mangeraient que 3 jours, 2 jours, et même 1 jour par semaine à condition que ces jours soient fixes et précisés par écrit.

Toute absence devra être signalée la veille sur le carnet de correspondances (sauf événement exceptionnel) et ne sera acceptée que pour des raisons familiales. Le prix du repas est de **5,35 €**.

L'élève sera en possession d'un badge qui permettra le passage au self et le pointage des présents, prix : **5 €**.

Les élèves devront être attentifs à leur badge. Si l'élève abîme son badge (code barre rayé, photo de l'élève abîmé,...) ou en cas de perte de celui-ci, la famille devra acheter un nouveau badge au même prix afin de le renouveler.

Tous les chèques sont à libeller à **O.G.E.C collège BOBEE**

Remarque : Un élève externe peut également manger exceptionnellement à la cantine s'il nous avertit le matin. Sinon, aucun accueil ne peut être assuré pour les externes de 12h à 13h15.

En raison du changement de notre système informatique du service restauration depuis la rentrée de septembre 2016, nous rappelons que les familles n'ont pas à se déplacer au collège au mois d'août pour acheter la carte cantine et régler d'avance les repas.

Au 06 septembre, un acompte de 50 € vous sera demandé pour la contribution familiale quel que soit le taux A, B ou C choisi. Il sera prélevé automatiquement si vous avez choisi ce mode de règlement ; sinon vous devrez nous adresser ce montant par chèque à la même date.

Vous recevrez ensuite fin septembre un échéancier. A partir de cet échéancier et de la facture correspondante pour la contribution familiale, il vous sera demandé le montant que vous avez indiqué en haut de cette page A, B ou C, avec les frais de photocopies, du service du centre de psychopédagogie, de l'achat des livres de Catéchèse et du badge cantine uniquement pour les nouveaux élèves de 6^{ième}, éventuellement l'étude du soir, des livrets pédagogiques, et la cotisation pour l'APEL.

La contribution familiale sera prélevée au 06 de chaque mois. Il en sera de même pour les frais inhérents à la restauration du midi. Sur ce point une ligne différente apparaîtra sur votre relevé de compte bancaire.

Vous pourrez connaître exactement le montant dû pour la restauration en consultant l'onglet Self du site **Ecole directe** (site pour consulter les notes, les lettres d'informations aux familles ...).

Si votre enfant abîme son badge, ou en cas de perte de celui-ci, en cours d'année, il pourra en acheter un autre directement au bureau de la comptabilité au tarif de 5 €.

Si vous choisissez le règlement mensuel par chèque, vous devrez nous adresser deux chèques distincts (un pour la contribution familiale et un pour la restauration scolaire).

L'échéancier sera adressé de manière dématérialisée via le site de Ecole directe. Vous recevrez un mail pour vous en informer.

Si vous désirez recevoir une facture par l'intermédiaire de votre enfant, merci de nous adresser une demande par écrit.

➔ ENVELOPPE/TIMBRE : à apporter le jour de la rentrée

Veillez affranchir les enveloppes demandées (voir le document intitulé « liste de fournitures ») pour le jour de la rentrée au tarif suivant :

1 enveloppe timbrée (16x23) affranchie avec deux timbres verts et portant la mention LETTRE + 2 enveloppes ordinaires affranchies avec 1 timbre vert. Les 3 enveloppes doivent porter l'adresse des parents.

+ 3 timbres verts + 1 photo d'identité

Si parents séparés prévoir un 2^{ième} jeu d'enveloppes avec adresse du parent concerné

➔ Sortie pédagogique et voyage scolaire (si possible dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire actuelle) :

Des voyages à l'étranger peuvent être organisés. Parfois, ils sont tôt dans l'année. Pensez à vérifier la validité de la carte d'identité de votre enfant avant la rentrée.

➔ Transports scolaires (pour rappel)

Ce flyer est également disponible sur notre site internet : <https://www.collegeprivbobee.fr>

TRANSPORTS SCOLAIRES
2020 - 2021

INSCRIPTION EN LIGNE
DU 16 JUIN AU 31 JUILLET 2020
sur nomad.normandie.fr



Toujours **GRATUIT** pour les familles
grâce à la contribution financière de la
communauté de communes Lyons Andelle

RÉGION NORMANDIE

Lyons Andelle
Communauté de communes

TRANSPORTS SCOLAIRES 2020 - 2021

Inscription **uniquement en ligne** sur
nomad.normandie.fr
DU 16 JUIN AU 31 JUILLET 2020
(Au-delà de cette date, majoration de 20 €)

La communauté de communes
Lyons Andelle [CDCLA]
continue d'assurer la **gratuité**
des transports scolaires
pour les élèves résidant dans
les 30 communes du territoire.

Ainsi, la CDCLA prend à sa charge
le coût des transports scolaires
facturé par la Région Normandie,
à savoir 55 € pour un élève de
maternelle ou primaire et 110 €
pour un collégien ou un lycéen.

CARTE DE TRANSPORT

- Envoi à domicile à compter de la mi-août 2020 pour les cartes papier et la première délivrance de la carte billettique ATOUMOD
- Pour les détenteurs de la carte ATOUMOD en 2019, la conserver (valable 7 ans) ; le titre sera chargé à distance et disponible lors du 1^{er} voyage en validant sa carte à bord du car.
- Duplicata 10 €



L'INFO NOMAD CAR EN TEMPS RÉEL

Application nomad car disponible sur
Google Play et Apple Store

+ D'INFORMATIONS | www.cdcla.fr

Service des transports scolaires de la CDCLA : 02 32 49 61 27

CALENDRIER DES CONGES SCOLAIRES 2020 – 2021

Les périodes d'interruption de classes sont fixées comme suit (Académie de Rouen – Zone B)

Vacances de la Toussaint	Du vendredi 16 octobre 2020 – après la classe	Au lundi 02 novembre 2020 – au matin
Vacances de Noël	Du vendredi 18 décembre 2020 – après la classe	Au lundi 04 janvier 2021 – au matin
Vacances d'hiver	Du vendredi 19 février 2021 – après la classe	Au lundi 08 mars 2021 – au matin
Vacances de Pâques	Du vendredi 23 avril 2021 – après la classe	Au lundi 10 mai 2021 – au matin
Vacances d'été	Le mardi 06 juillet 2021	
Jours fériés hors périodes de vacances scolaires		
Mort pour la France	Mercredi 11 novembre 2020	
Ascension	Jeudi 13 mai 2021 / Nous ferons le Pont de l'Ascension	
Pentecôte	Lundi 24 mai 2021	

Je vous remercie pour votre confiance,

Olivier CHAPUT

Directeur du collège Bobée

